Carnac Echos

Lettre d'information municipale - N° 17- Juillet 2015 - Plus d'infos : www.carnac.fr

Carnac se dote d'une marque de territoire

Carnac a décidé de se doter d'une marque de territoire qui sera utilisée par l'Office de tourisme et la commune afin de proposer une **communication mutualisée et cohérente**. ***Levier supplémentaire d'attractivité*** *autour d'un message simple, contemporain et direct, elle est destinée à être progressivement mise à disposition de l'ensemble des acteurs de la ville.*
Nous vous avions associés à cette démarche par le biais de questionnaires. Voici le résultat.

Le nom de la marque : EXPERIENCE BY CARNAC

Ce nom de marque positionne Carnac comme **une expérience à vivre dans toutes ses dimensions** de loisirs, de travail, de vie sociale et de vacances.
Le « by Carnac » apporte la notion d'**appropriation** à la fois de l'émetteur mais aussi des cibles.

La marque traduit l'idée que **chaque expérience** vécue ou action menée à, et par, Carnac **est unique**. C'est une formule clin d'œil qui fait de Carnac un « créateur » d'émotions, de sensations, d'expériences. Plus généralement, « Experience by Carnac » est un nom à sonorité dynamique et directement compréhensible à l'international.

Le logo bénéficie d'un design moderne et puissant.

Le choix des couleurs permet d'inscrire directement le logotype dans le code de marque Bretagne :
Un bloc gris minéral et carré qui évoque **la puissance de la Bretagne** d'un côté, et **les mégalithes de Carnac** de l'autre, élément majeur de différenciation de la ville.

Un logo en 4 couleurs :

Le gris minéral, évocateur des mégalithes et du granit breton

Le blanc, couleur référente du drapeau breton et du code de marque Bretagne

Le orange, couleur de référence de la culture apportant une touche chaleureuse à l'ensemble

Le bleu, évocateur de la mer, de la thalassothérapie et du ciel

Tout en étant penché sur son axe, le logo est évocateur d'une **destination à la fois ancrée et en mouvement.**

Les 3 barres blanches horizontales sont directement **déclinées du code de marque Bretagne.** La typographie utilisée, Helvetica regular et bold, se veut à largeur fixe. C'est pourquoi, le nom « Carnac » est centré et occupe toute la largeur du bloc marque de manière à ce que les premières et dernières lettres soient à la coupe. Cette disposition traduit une volonté de stabilité, de modernité et d'ouverture d'esprit.

L'inversion du C de fin permet de créer un face à face avec celui du début : c'est une traduction visuelle de la notion de rencontre. Elle évoque aussi une parenthèse hors du temps. Le A positionné à l'envers incarne l'Expérience Carnac, levier d'enrichissement multidirectionnel (expérience culturelle, expérience sensorielle, expérience vitalisante, expérience sportive etc.).

Ce design graphique est une formule dynamique qui propose une expérience neuve : l'idée d'une destination inédite.

Un **slogan générique** accompagne la marque : «**5 PLAGES. 3 000 MENHIRS. 1 SEUL CARNAC**» qui valorise la singularité de Carnac, seule station balnéaire dotée d'un patrimoine de mégalithes de calibre mondial.

> Découvrez la marque dès cet été sur la Carnavette ainsi que sur les sets de table réalisés par l'Office de tourisme et mis à disposition des restaurateurs partenaires !

Stationner à Carnac

En période de forte affluence, du 15 juin au 15 septembre, le stationnement est soit libre, soit payant (avenue des druides), soit en zone bleue. Le stationnement en **zone bleue est limité à 1h30** sur l'ensemble du territoire carnacois. Il est nécessaire de disposer d'un disque européen de stationnement (en vente auprès de vos commerces et au Musée de Préhistoire).

PPRL : Réunion publique le 12 août

Pour mieux comprendre le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) et ses enjeux pour Carnac, une seconde **réunion publique** (après celle du 13 juillet) **aura lieu le 12 août 2015 à 20h30 en salle du Ménec.**
Une exposition explicative, réalisée par la commune, est consultable dans le hall de la mairie.
L'**enquête publique** aura lieu du **17 août au 19 septembre 2015 en mairie.**

Travaux d'aménagement

Les travaux de l'**avenue des druides** viennent de s'achever. La partie commerçante est désormais **en zone 30** afin de limiter la vitesse et de sécuriser la circulation des piétons.
Les travaux de la **rue Saint-Cornély** devraient débuter **à l'automne** avec pour objectif de faire cohabiter les différents usages de la rue (stationnement, accès..) et de créer une ambiance d'achat.

Transport estival

La Carnavette et la Carnoz (navette de nuit) reprennent du service **du 11 juillet au 30 août.**
Passage de la **Carnavette toutes les 15 minutes** entre 10h30 et 12h30 le matin,13h30 et 19h30 l'après-midi et en continu le dimanche, de 10h30 à 19h30.
Retrouvez les horaires sur le dépliant édité à cet effet et disponible en mairie et à l'Office de tourisme.

Prévenir les incendies électriques

Les incendies d'origine électrique sont le plus souvent dus à l'usure, la non-conformité ou à une mauvaise utilisation de l'installation. Une installation électrique saine (Norme NFC 15-100), réduit considérablement le risque d'incendie. Pensez à la vérifier.

Toilettes publiques

A la suite de dégardations la commune est contrainte de fermer les toilettes publics de la plage de 23h à 6h du matin.

Plan canicule

Le CCAS de la commune recense l'ensemble des personnes vulnérables ou isolées. Si vous ou une personne de votre entourage êtes concernés, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du CCAS.
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou www.sante.gouv.fr/canicule.

Taxe de séjour

La collecte de la taxe de séjour est désormais confiée à l'Office de Tourisme. Vous pouvez vous rapprocher de Isabelle Abgrall ou Annie Séguin au 02 97 52 55 71 pour effectuer vos déclarations et règlements. Une plate-forme de télé-paiement sera prochainement mise en ligne afin de faciliter la déclaration de la taxe de séjour.

Sortir à Carnac

Retrouvez toutes les animations estivales dans l'agenda de l'été disponible en mairie et aux deux points d'accueil de l'Office de tourisme. Et n'oubliez pas **le deuxième feu d'artifice de l'été le 14 août à Port En Dro.**

Déchets ménagers

Les ordures ménagères (sacs noirs) sont ramassés le lundi et le vendredi matin. Les poubelles doivent être sorties la veille au soir. **Il est interdit de les déposer dans les corbeilles urbaines.** Ce service relève de la compétence communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique.
Pour toute demande, veuillez les contacter : Auray Quiberon Terre Atlantique - Espace tertiaire Porte Océane 2 - Rue du Danemark - BP 70447 - 56404 AURAY cedex - Tel. 02 97 29 18 69 - Fax. 02 97 29 18 68 - accueil@cc-aqta.com

Organisation estivale des services municipaux

Le Centre technique municipal adapte ses horaires en juillet et août selon les modalités suivantes :
- En semaine, il est ouvert de 6h à 17h15 du lundi au jeudi et de 6h à 16h30 le vendredi. Accueil téléphonique de 8h à17h15 (16h30 le vendredi) au 02 97 52 79 82.
- Les bureaux et l'accueil téléphonique sont fermés au public le week-end.

L'astreinte sécurité des biens et des personnes est active 24h/24.

La police municipale adapte également ses horaires pour être présente sur le territoire 24h/24 en juillet-août avec la mise en place de la Brigade de nuit.
En cas de besoin utilisez le numéro de téléphone suivant durant l'été : 06 74 53 65 73.

Les deux points d'accueil touristique de l'**Office de tourisme** passent en heure d'été et sont ouverts
A la plage : du lundi au samedi de 9h30 à 19h sans interruption et le dimanche de 15h à 19h
Au bourg : du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 14h à 19h et le dimanche de 10h à 13h. Tel. 02 97 52 13 52

L'espace culturel Terraqué est ouvert tout l'été du mardi au samedi de 10h à 15h. Tel 02 97 52 50 50

Accueil au service urbanisme

Le service urbanisme vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 en mairie, sur rendez-vous au 02 97 52 62 17.

Chenilles processionnaires

Pour participer à la campagne de lutte contre les chenilles processionnaires qui aura lieu au mois de janvier et février 2016, vous devez transmettre un imprimé au FDGDOM du Morbihan avant le 27/08/2015.
Cet imprimé est disponible à l'accueil de la mairie.

Quelques conseils des pompiers pour passer un été serein !

Vous avez bien mérité vos vacances, et vous comptez en profiter.
Voici quelques conseils pour connaître les dangers potentiels et acquérir les bons réflexes.

Barbecues : les 5 règles de prudence !

1. Choisissez votre emplacement

Le barbecue doit être placé à distance des haies, arbres et autres végétaux grimpants, ainsi que des herbes sèches qui s'embrasent très rapidement. Assurez-vous que l'emplacement choisi est abrité du vent. Attention : on n'allume jamais un barbecue sous abri ou dans un garage (risques d'inflammation et/ou d'intoxication au monoxyde de carbone).

2. Vérifiez la stabilité

Placez votre barbecue sur un terrain plat et stable.
Dans la mesure du possible, évitez les barbecues sur trois pieds ou sur pied unique, moins stables que ceux sur quatre pieds. Vérifiez que votre matériel répond bien à la norme NF (attention aux barbecues « faits maison » !).

3. N'utilisez pas de produits inflammables

L'utilisation d'alcool, d'essence ou de tout autre produit inflammable est absolument proscrite ! Ils occasionnent de trop grandes flammes et sont volatiles, conduisant à une propagation rapide des flammes.

4. Éloignez et surveillez les enfants

La plus grande prudence est de mise lorsque des enfants sont présents. Il est indispensable de les éloigner et de les surveiller en permanence. Attention, même quand le barbecue est éteint : la cuve et les grilles restent brûlantes pendant un certain temps.

5. Équipez-vous correctement

Plutôt que des couverts de table, utilisez des accessoires spécialement dédiés au barbecue : couverts pourvus d'un long manche en bois et maniques limitent les risques de brûlure des mains.

Et n'oubliez pas de garder une bouteille ou un seau d'eau à proximité immédiate… juste au cas où !

Dans l'eau : vigilance accrue !

La baignade

- Ne laissez pas un jeune enfant seul au bord de l'eau.
- Apprenez à nager.
- Ne vous baignez pas seul.
- Ne surestimez pas vos forces (attention aux distances, au courant...).
- Ne pénétrez pas brutalement dans l'eau surtout après une exposition prolongée au soleil, un repas copieux ou un effort violent.
- Préférez les lieux de baignade surveillés.
- Respectez les signalisations :
  - >Drapeau vert : baignade autorisée, surveillée.
  - >Drapeau orange : baignade dangereuse mais surveillée.
  - >Drapeau rouge : baignade interdite.
- Surveillez les heures des marées.
- Nagez parallèlement au rivage et ne vous éloignez pas trop de la zone où vous avez pied.
- Ne plongez jamais dans une eau dont vous ignorez la profondeur ou la nature des fonds.

La plongée

- Apprenez les rudiments de ce sport avec une personne qualifiée.
- Ne plongez jamais seul.
- Signalez votre présence à la surface.

Avec une embarcation gonflable

- Méfiez-vous des courants.
- Assurez-vous que l'embarcation est adaptée à l'utilisation choisie (différence entre le matériel de camping, de plage ...).

Planche à voile et bateau

- Surveillez la météo et les heures des marées.
- Utilisez les chenaux balisés et surveillez votre route pour repérer les baigneurs et plongeurs.
- Respectez les règles de priorité appliquées aux bateaux.
- Ne dépassez pas les 5 nœuds (9km/h) dans la zone des 300 mètres.
- Portez une combinaison isothermique et/ou un gilet de sauvetage.
- Ne quittez pas votre embarcation, même retournée.

Dans tous les cas :
>Sachez connaître vos limites et ne les dépassez pas.
>Assurez-vous de l'état de vos équipements.
>Ne sortez pas si la mer est trop forte ou par tempête.

Premiers réflexes en cas d'incident

Coups de chaleur (maux de tête, vomissements)

- Eloignez la personne du soleil, installez-la dans une atmosphère fraîche .
- Si la personne est consciente, donnez-lui à boire des liquides légèrement salés ou de l'eau .

Coups de soleil

- Appliquez avec prudence des crèmes hydratantes et calmantes. Dans le doute, consultez un médecin.

Dans l'eau

- Crampes : cessez de nager et faites la planche. Etirez le muscle contracté.
- Courant de marée : n'essayez pas de nager à contre-courant, laissez vous emporter, puis traversez le courant en nageant vigoureusement dans une direction parallèle à la plage. Dès que vous atteignez des eaux plus calmes, regagnez le rivage.
- Déferlantes : faites face à la vague déferlante et lorsque le bouillonnement vous atteint, plongez dedans. Une fois la vague passée, remontez d'une poussée de jambes et dès que vous émergez, guettez la vague suivante.
- Noyades : si vous êtes en difficulté dans l'eau, tendez un bras en l'air et faites de grands gestes, c'est le signal de détresse. De l'autre main, brassez l'eau pour vous maintenir en surface.

Si vous êtes en présence de quelqu'un qui se noie

- Alertez les secours (sapeurs-pompiers : 18).
- Jetez un objet flottant (bouée, planche...) et prenez des repères afin de localiser la personne.
- Ne tentez rien si vous n'êtes pas sûr de vous.

En cas d'urgence : 18, le numéro qui sauve
Sur les plages du littoral comme partout en France, 24h/24 les sapeurs-pompiers vous répondent.

Retour en images

Les résidents du Foyer logement Anne Le Rouzic ont participé avec enthousiasme à un atelier de Zoothérapie.

Les élèves de l'école Les Korrigans et de St Michel se sont vus remettre le permis piéton (CE2), des dictionnaires (CP) et clés USB (CM2) afin de les féliciter et de les encourager.

Après une première année de mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) réussie, le pôle enfance jeunesse a exposé les réalisations des enfants en mairie en juillet, en présence de tous les intervenants et du maire de Carnac.

Didier Le Gaillard et Maurice Tuffigo, Président du club de pétanque carnacois, ont obtenu le titre de champion du Morbihan vétéran lors du championnat du Morbihan à Lorient. Un beau palmarès qui s'ajoute aux nombreux autres titres obtenus.

Le Bagad Arvorizion Karnag a remporté le concours départemental des bagadoù organisé à Vannes le 14 mai dernier et participé au concours national à Carhaix le 14 juillet.

Les jeunes de la Clusaz ont passé un séjour à Carnac sous le signe de la découverte, de la voile et de la bonne humeur. La remise des diplômes fut l'occasion pour le comité de jumelage et la mairie de leur remettre de jolis cadeaux.

Lettre d'informations n°17- Ville de Carnac
Mairie de Carnac, Place de la Chapelle, BP80, 56341 Carnac Cédex
Tél : 02 97 52 06 86
Directeur de publication : O. LEPICK
Conception : service communication. Impression : IOV.
Tirage : 3 000 ex. Contact : communication@carnac.fr
Diffusion : à votre domicile, en mairie de Carnac.
Informations complémentaires : www.carnac.fr.
Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique.